

(M. Vien) que je ne visais personne en particulier. Les documents dont j'ai fait mention sont des documents publics, et ils figurent aux dossiers des commissions des ports. Je me contente de dire que ce n'est pas là un système à perpétuer. Je ne crois pas être allé plus loin, et à mon avis le très honorable député n'est pas justifiable d'être allé aussi loin dans sa dernière déclaration.

Le très hon. M. BENNETT: Comment aurais-je pu faire autrement?

M. VIEN: A l'occasion de la deuxième lecture de ce projet de loi, j'ai exprimé mon avis quant aux bons et aux mauvais points du principe qui y est en cause. En cette occasion, j'ai fait remarquer au Gouvernement qu'on devrait laisser à chaque partie du pays autant d'autonomie que possible. Il serait bien peu avantageux pour le pays de centraliser l'administration de nos ports entre les mains de trois fonctionnaires siégeant à Ottawa. Tout distingués, tout actifs ou tout efficaces qu'ils puissent être, à mon sens, ils ne pourraient faire autant que trois commissions locales, une sur le Pacifique, une sur l'Atlantique et une sur le fleuve Saint-Laurent. Le ministre a laissé entendre quelles difficultés pourrait susciter la nomination des commissaires. Il a donné à entendre que, dans les provinces

Maritimes, des difficultés pourront surgir entre Saint-Jean et Halifax, et sur le Saint-Laurent, entre Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sorel et Chicoutimi. Pareille bisbille n'est pas du tout comparable au mécontentement que suscitera certainement dans ces villes la perte complète de l'administration autonome de leurs ports.

Il y a beaucoup de vrai et de bon dans l'affirmation du ministre au sujet de la nécessité de certaines réformes. Les commissions de ports n'étaient pas infaillibles, et je dois admettre en toute franchise qu'elles ont commis des bévues. Tant que les administrateurs des ports seront des êtres humains, il se commettra des bévues. Les trois hommes que choisira le Gouvernement, même s'ils sont triés sur le volet, ne seront pas infaillibles et ils commettront des bévues mais je prétends que des administrateurs choisis avec soin et au courant de la situation de la région rendraient plus de services que trois fonctionnaires du Gouvernement siégeant à Ottawa, quel que soit leur zèle à remplir leurs fonctions, ils ne peuvent rendre les mêmes services que des gens de l'endroit.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.